



Parc  
naturel  
régional  
Scarpe - Escaut

Le Parc naturel régional  
Scarpe-Escaut,  
animateur du SAGE  
Scarpe aval



# LA SYNTHÈSE

Présentation du projet de Schéma d'aménagement  
et de gestion des eaux (SAGE) de la Scarpe aval révisé

Consultation administrative et enquête publique 2020

Schéma  
d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux

SCARPE AVAL



SCARPE AVAL

## Le SAGE Scarpe aval révisé après 10 années de mise en œuvre

Révisé en concertation avec les acteurs de l'eau, le nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) précise les ambitions pour le bassin versant de la Scarpe aval. Notamment, il renforce largement ses exigences pour une vision prospective sur les enjeux quantitatifs de la ressource en eau et cherche l'exemplarité pour retrouver l'eau dans les espaces urbanisés. Le soutien est porté à une agriculture adaptée au contexte humide de la plaine de la Scarpe et de ses affluents : la filière élevage est essentielle au maintien des espaces prairiaux potentiellement humides. Particulièrement, la place des milieux humides et aquatiques dans la lutte contre les inondations est rappelée.

Le SAGE Scarpe aval révisé répond aux attentes du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 notamment sur le volet adaptation au changement climatique et intègre la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation Scarpe aval en date de 2016. Un règlement vient également préciser le positionnement des acteurs de l'eau vis-à-vis des milieux humides remarquables du territoire, des plans d'eau et de la gestion des eaux pluviales.

Le projet de SAGE révisé définit les objectifs à atteindre autour de cinq thèmes :

- ▶ **Des milieux humides et aquatiques remarquables mais menacés**
- ▶ **Une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable**
- ▶ **Des sources de pollutions diffuses et diversifiées, une mauvaise qualité de l'eau**
- ▶ **Des inondations et risques naturels aggravés par l'intervention de l'homme et le changement climatique**
- ▶ **Des efforts de communication et de sensibilisation insuffisants face à l'enjeu de résilience et d'adaptation du territoire.**

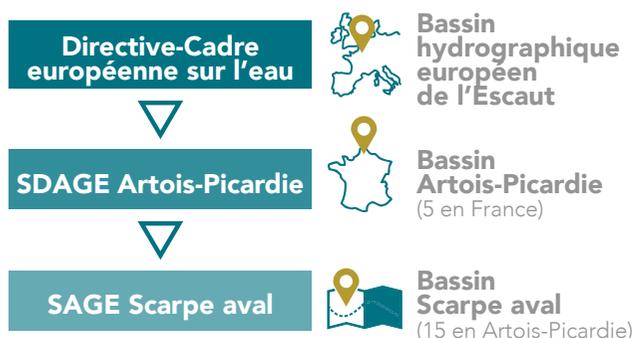
Le SAGE Scarpe aval s'applique à 75 communes :

24 communes de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, 20 de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent, 15 de Douaisis Agglo, 14 de la communauté de communes Pévèle Carembault et 2 de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole.



# LE RÔLE DU SAGE

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un outil de planification de la gestion de l'eau en France. Il prend en compte, à l'échelle locale, les enjeux liés à la gestion des ressources en eau et leur protection. Il est l'instrument essentiel de la mise en oeuvre de la Directive-Cadre européenne sur l'eau pour atteindre et préserver le « bon état » écologique et chimique des masses d'eau. Il découle également du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui fixe les orientations fondamentales d'une « gestion équilibrée » et « durable » de la ressource en eau et des objectifs de qualité et de quantité des eaux.



## UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE

Le SAGE est élaboré par la Commission locale de l'eau (CLE). La CLE Scarpe aval est un espace de discussion et de prise de décisions concertées, elle veille à la bonne application des préconisations et des dispositions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place des actions. Composée de trois collèges (Elus locaux, Usagers, Etat) dont les représentants sont nommés par arrêté préfectoral, la CLE est présidée par un élu local du bassin versant. Elle est composée de 44 membres.

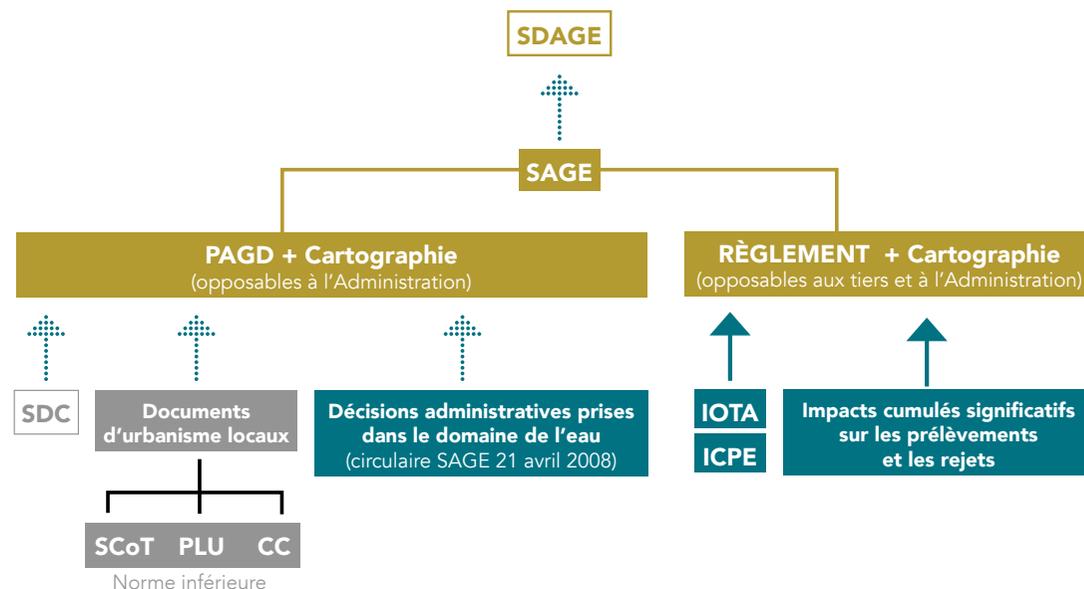
**L'animation et le secrétariat du SAGE sont portés par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut.**

## DES DOCUMENTS À PORTÉE JURIDIQUE

Le SAGE est constitué de deux documents :

🔹 **le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)** avec lequel les documents d'urbanisme et les décisions prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles, qui fixe les objectifs, préconisations et dispositions du SAGE et ses conditions de réalisation,

🔹 **le règlement**, accompagné de documents cartographiques, qui édicte les règles, renforçant la réglementation en vigueur, pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD. Il est accompagné d'une **évaluation environnementale** qui a veillé à intégrer les préoccupations environnementales tout au long du processus de rédaction du document.



🔹 **Rapport de compatibilité**, qui impose le respect de l'esprit de la règle supérieure : il s'agit alors d'une mise en oeuvre de la norme supérieure qui ne doit pas la remettre en cause.

➔ **Rapport de conformité**, qui impose le strict respect de la règle supérieure ;

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale  
 PLU : Plan Local d'Urbanisme  
 SDC : Schéma Départemental des Carrières  
 CC : Carte Communale  
 IOTA : Installations Ouvrages Travaux Activités  
 ICPE : Installation classée pour la Protection de l'Environnement



## Des milieux humides et aquatiques remarquables mais menacés

En Scarpe aval, les milieux humides sont largement dominants dans la plaine de la Scarpe et de ses affluents : marais et roselières, forêts et bois humides, étangs, prairies humides, etc.

Les milieux humides rendent de nombreux services écosystémiques et assurent de nombreuses fonctions :

▀ **HYDROLOGIQUES** : « éponges naturelles », ils reçoivent l'eau, la stockent et la restituent. A ce titre, elles écrètent les inondations et réduisent les risques;

▀ **ÉPURATRICES** : « filtres naturels », ils reçoivent des matières minérales et organiques, les emmagasinent, les transforment et/ou les retournent à l'environnement ;

▀ **ÉCOLOGIQUES** : ce sont des réservoirs de biodiversité assurant des fonctions vitales pour beaucoup d'espèces végétales et animales (ressources alimentaires, lieux de vie pour se reproduire, sites de refuge etc.) ;

▀ **CLIMATIQUES** : ils stockent le carbone, essentiellement dans les tourbières, et concourent à atténuer les conséquences du changement climatique.

Entre l'urbanisation rapide, l'intensification des usages, le drainage, la pollution des sols et des eaux ou encore la fragmentation des habitats, les milieux humides sont menacés et la biodiversité s'appauvrit.

Afin de les protéger, le projet de SAGE Scarpe aval révisé identifie :

**311 km<sup>2</sup>** (correspondant à 50 % du bassin versant) **constituant la plaine de la Scarpe et de ses affluents**, aux fonctions hydrologique, épuratrice, biologique et climatique à redévelopper.

**11 797 ha de milieux humides remarquables à préserver.**

**5 542 ha de prairies à enjeux agricoles** de la plaine de la Scarpe et de ses affluents à soutenir.

**2 250 bâtis agricoles** à prendre en compte dans l'urbanisme.

**450 habitations en assainissement non collectif** dans ou aux abords des zones à enjeux environnementales devant être conformes.

**13 milieux humides à restaurer.**

**1 500 mares et plans d'eau** au potentiel hydrologique, écologique, épuratrice et climatique à valoriser.

**350 km de réseau hydrographique principal** nécessitant des plans de gestion ambitieux sur le volet environnemental et concertés.

**19 obstacles à l'écoulement** à étudier et résorber.

**1 500 km de réseau hydrographique complémentaire**, à entretenir et à préserver dans l'urbanisme.

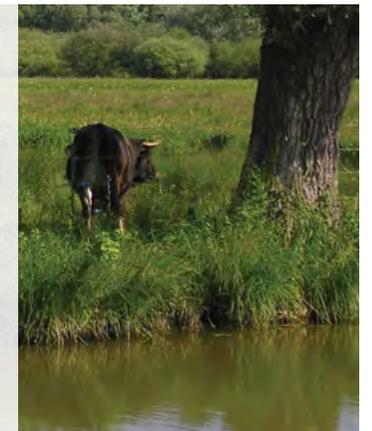
**Mais aussi...**

- **2 règles** pour maintenir les « milieux humides remarquables, à préserver » et y éviter les prélèvements et rejets d'eau,
- **1 règle** interdisant l'extension et la création de plans d'eau dans la plaine de la Scarpe et de ses affluents.

### EN LIEN AVEC LE THÈME 5

**COMMUNICATION** autour des bonnes pratiques de gestion des plans d'eau et des mares, des peupleraies et des espaces publics et privés contribuant à la trame bleue.

**SENSIBILISATION** à l'utilisation d'essences locales, au passage au zérophyto, à la mise en conformité des installations d'assainissement non collectives, à la réglementation sur les pompages dans les milieux superficiels et souterrains, à l'identification et la gestion des espèces exotiques envahissantes.





## Une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable

La nappe souterraine de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée est la principale ressource en eau du bassin versant ainsi que des régions lilloise et valenciennoise.

La ressource y est principalement prélevée pour l'eau potable (20 millions de m<sup>3</sup>, 2016), pour l'industrie (938 342 m<sup>3</sup> d'eau, selon les redevances Agence de l'eau, 2016) et pour l'agriculture (73 000 m<sup>3</sup>, 2016). Le thermalisme, la randonnée, la chasse, la pêche, le nautisme bénéficient également de la présence de l'eau.

Jusqu'à présent, les prélèvements ne dépassaient pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible et le risque de pénurie d'eau était jugé faible.

Toutefois, les retours d'expérience des sécheresses successives depuis 2017 imposent un nouveau regard sur cet enjeu quantitatif (difficulté pour s'approvisionner en eau potable, terres agricoles assoiffées, sécheresse des milieux humides et menaces de disparitions des dernières tourbières du territoire...).

Pour assurer l'alimentation en eau potable de l'ensemble du territoire, le projet de SAGE révisé identifie :

**1 masse d'eau de la craie** des vallées de la Scarpe et de la Sensée à protéger de manière globale, qualitativement et quantitativement.

**5 bassins versants frontaliers** incluant 4 SAGE (FR) et 1 contrat de rivière (BE) : une dynamique inter-SAGE et transfrontalière à encourager.

**1 stratégie d'adaptation face aux sécheresses** à développer : clé de répartition des prélèvements par usage, volume maximal prélevable.

**Des concertations** pour la mise en œuvre de la zone de répartition des eaux du calcaire carbonifère auxquelles la CLE souhaite participer.

**1 alimentation en eau potable** à sécuriser et planifier à l'échelle locale.

**32 communes** dans l'aire d'alimentation de la nappe de la craie où il y a nécessité de prévenir les pollutions et d'infiltrer les eaux pluviales afin de recharger la nappe.

### EN LIEN AVEC LE THÈME 5

**SENSIBILISATION aux économies d'eau via une campagne de communication sur la rareté de l'eau et les outils à destination des habitants, agriculteurs, industriels et artisans permettant ces économies d'eau.**





## Des sources de pollution diffuses et diversifiées, une mauvaise qualité de l'eau

L'état de l'eau de la Scarpe aval canalisée est jugé médiocre d'un point de vue écologique et mauvais d'un point de vue chimique (2016, selon la typologie de la Directive-Cadre sur l'eau). Ceci est dû à la présence de certains nutriments, de certains herbicides urbains et agricoles, de zinc, d'insecticides, de polluants industriels, de nombreuses substances médicamenteuses et de 35 autres substances dangereuses.

Pour la qualité des eaux souterraines, ce sont les produits phytosanitaires, les nutriments (nitrates, phosphore), les polluants émergents de sous-produits de chloration, solvants et détergents voire même d'ions perchlorates qui sont mesurés en trop grande quantité.

Afin de retrouver une qualité d'eau nécessaire à l'équilibre des milieux aquatiques mais également à l'approvisionnement en eau potable, le projet de SAGE Scarpe aval révisé identifie :

**1 ORQUE**, Opération de Reconquête de la QQualité des Eaux, pour 48 communes où les efforts de lutte contre les pollutions sont primordiaux.

**36 industries et 114 Installations classées pour la protection de l'environnement** potentiellement impactantes sur la qualité de l'eau, devant être sensibilisées.

**23 stations d'épuration** et leurs réseaux de collecte devant être améliorés conformément à la réglementation.

**63 zonages d'assainissement** en 2020 devant être couplés à des règlements d'assainissement ou des zonages pluviaux.

**1 campagne de mesure** de la qualité de l'eau par affluents à envisager.

**230 km<sup>2</sup>** de secteurs sensibles pour l'eau où les débordements des réseaux d'assainissement dans les milieux naturels, notamment par temps de pluie, doivent être empêchés par le déploiement de moyens de suivi supplémentaire.

**1 projet d'agriculture durable** pour la qualité de l'eau à développer.



### EN LIEN AVEC LE THÈME 5

**COMMUNICATION** accrue auprès des particuliers, usagers, artisans, agriculteurs, commerçants, industriels et communes sur leur impact sur la qualité de l'eau (notamment via l'utilisation de produits phytosanitaires) et la manière de limiter et maîtriser les rejets dans les réseaux.

**SENSIBILISATION** au recours aux techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les habitants, propriétaires, gestionnaires d'immeuble mais aussi pour les acteurs publics et privés de la construction.



## Des phénomènes d'inondation et risques naturels aggravés

Dans le bassin de la Scarpe aval, la cohabitation entre les habitants, les activités économiques et les espaces naturels est un véritable enjeu. 168 arrêtés communaux de catastrophes inondations et 1 arrêté départemental ont été pris entre 1983 et 2018. Sur le bassin, on remarque des débordements de cours d'eau en cas de crue, des remontées de nappe localisées, des phénomènes de retrait des argiles, des ruissellements et coulées de boues sur certains versants localisés et des zones d'affaissement minier.

Or on estime qu'environ 11 100 personnes, 36 ha de zones d'activités, 1 400 ha de surface agricole (dont 6 sièges d'Installation Classées pour la Protection de l'Environnement) et 1 170 ha sont exposés à ces risques.

Pour réduire ces risques, une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) a été approuvée par arrêté préfectoral le 29 décembre 2016. Elle définit 5 objectifs : améliorer la connaissance du risque, réduire l'aléa inondation, aménager le territoire en fonction du risque, développer la culture du risque et optimiser la gestion de crise en cas d'événement majeur.

Pour réduire les phénomènes d'inondation et risques naturels, le projet de SAGE révisé identifie :

### 1 Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation à suivre.

**Des plans de gestion ambitieux** combinant restauration écologique et lutte contre les inondations à mettre en œuvre sous 3 ans sur 350 km de réseau hydrographique principal.

**50 à 80 ouvrages hydrauliques** à coordonner pour gérer les niveaux d'eau, tant en cas de crues qu'en cas d'étiage, à l'échelle du bassin versant et avec les bassins versants limitrophes.

**1300 km de réseau hydrographique** complémentaire à entretenir pour favoriser l'infiltration et prévenir les phénomènes d'inondations, de coulées de boues et d'érosion.

**4 référents « eaux pluviales »** à former au sein des intercommunalités.

**Des techniques agronomiques** de conservation des sols à promouvoir

**1 protocole de gestion** de crise à améliorer

**Des documents d'urbanisme** n'aggravant pas voire réduisant le risque inondation.

**Mais aussi...**

**1 règle** systématisant la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

### EN LIEN AVEC LE THÈME 5

**Communication sur la gestion de crise et développement de la culture du risque.**

**Sensibilisation des propriétaires riverains sur leurs responsabilités en matière d'entretien du réseau hydrographique complémentaire.**





## Des efforts de communication et de sensibilisation insuffisants face à l'enjeu de résilience et d'adaptation du territoire

La communication et la sensibilisation sont transversales et se retrouvent dans toutes les autres thématiques du SAGE : économie d'eau, attention portée à la qualité de l'eau, mise aux normes des systèmes d'assainissements collectifs, gestion différenciée des eaux pluviales chez les particuliers, diffusion de bonnes pratiques de gestion et d'entretien de milieux naturels (fossés, mares, haies, plans d'eau, boisements, espèces envahissantes...) ou encore développement de la culture du risque.

Pour améliorer la résilience du territoire dans les années à venir et développer une vraie connaissance de l'eau, le projet de SAGE Scarpe aval révisé identifie :

**1 sensibilisation renforcée des élus communaux et de leurs équipes** à travers des rencontres, des temps d'échanges et un accompagnement technique pour la rédaction de documents d'informations liés à l'eau.

**1 accompagnement des structures en charge de la planification, des instructeurs d'autorisation d'urbanisme et des acteurs publics et privés de la construction et de l'aménagement**, pour intégrer les enjeux de l'eau dans l'urbanisme, celui-ci pourra se traduire par l'écriture de guides et l'organisation de journées de sensibilisation et de formations.

**1 communication auprès des habitants et du jeune public** aux enjeux de l'eau à travers des événements, des visites et un programme d'action à part entière.

**1 tourisme « eau et nature »** à développer notamment par des aménagements et de la signalétique aux abords des cours d'eau.

**1 valorisation des données, études et autres ressources dans le domaine de l'eau** à réaliser via un tableau de bord et le site internet du SAGE.

[sage@pnr-scarpe-escaut.fr](mailto:sage@pnr-scarpe-escaut.fr)

03 27 19 19 70

[www.sage-scarpe-aval.fr](http://www.sage-scarpe-aval.fr)

**Équipe technique du SAGE**

Maison du Parc – BP 80 055

59731 Saint-Amand-les-Eaux cedex



Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, animateur du SAGE Scarpe aval



Secrétariat technique du SAGE, Maison du Parc - BP 80055 - 59731 Saint-Amand-les-Eaux cedex - Tél. : 03 27 19 19 70 - E-mail : [sage@pnr-scarpe-escaut.fr](mailto:sage@pnr-scarpe-escaut.fr) - [www.sage-scarpe-aval.fr](http://www.sage-scarpe-aval.fr) Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) : Alain Bocquet. Directeur de publication : Grégory Lelong. Rédaction : Julie Di Nella. Crédit photos : C.Bonamis, P. Cheva, S. Dhote, D. Delecourt, PNRSE - Conception graphique : IOIAGrapheiste, C. Lambriquet - Impression : Qualit'imprim - Août 2020 - 250 exemplaires